

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 10 JUILLET 2014**

Délibération  
n° 2014.07. 79.B

Médiathèque  
d'agglomération  
L'Alpha - travaux de  
construction - Lot n° 4  
"charpente  
métallique" : avenant  
n° 2

**LE DIX JUILLET DEUX MILLE QUATORZE à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **03 juillet 2014**

**Secrétaire de séance** : Isabelle FOSTAN

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, Gérard BRUNETEAU

**Ont donné pouvoir** :

François NEBOUT à Xavier BONNEFONT

**Excusé(s)** :

Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU, Gérard DEZIER, Didier LOUIS, André BONICHON

**Absent(s)** :

François NEBOUT

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 JUILLET 2014**

**DELIBERATION  
N° 2014.07. 79.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /  
GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION L'ALPHA - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - LOT N°  
4 "CHARPENTE METALLIQUE" : AVENANT N° 2**

Par délibération n° 78B du 23 juin 2011, modifiée par la délibération n° 113 B du 29 septembre 2011, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la consultation relative aux travaux de construction de la médiathèque d'agglomération.

La commission d'appel d'offres du 5 avril 2012 a attribué le lot n° 4 « charpente métallique» à la société VILQUIN sise La Belloire - 16200 JARNAC pour un montant de 1 289 783,19 € HT.

Par délibération n° 136B du 3 octobre 2013, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 1 d'un montant en plus-value de 225 271,05 € HT qui a porté le montant du marché à 1 515 054,24 € HT.

Suite à des oublis de la maîtrise d'œuvre, il est nécessaire d'apporter les modifications suivantes :

- <u>Fourniture et pose d'une ossature complémentaire au Niveau du plancher Haut du Monde Comprendre</u>	
Mise en place de 2 solives HEA 300 et 2 chevêtres en IPA 120	3 095,60 € HT
- <u>Fourniture et pose d'une bielle (renfort) entre plancher haut Du Monde Comprendre et plancher bas d'un Monde à l'autre</u>	
Mise en place d'une bielle en HEB 240 côté Comprendre afin de soulager le voile reprenant la poutre EY2 en console	1 007,25 € HT
	-----
Montant total	4 102,85 € HT

Le montant de l'avenant n°2 en plus-value est de 4 102,85 € HT.

Le montant du marché passe de 1 289 783,19 € HT à 1 519 157,09 € HT, soit une augmentation de 17,78% par rapport au montant initial du marché.

La commission d'appel d'offres sera réunie afin de rendre un avis sur cet avenant, celui-ci entraînant une augmentation du montant initial du marché supérieure à 5%, conformément à l'article 8 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public.

Sous réserve de la commission d'appel d'offres du 9 juillet 2014,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n° 2 au lot n° 4 « charpente métallique» dont le titulaire est la société VILQUIN sise La Belloire - 16200 JARNAC d'un montant en plus-value de 4 102,85 € HT.

.../...

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Madame Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente en charge des marchés publics, à signer ledit avenant après acceptation par la commission d'appel d'offres.

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal – article 2313 – rubrique 321 – opération 9804 – autorisation de programme n° 2.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>15 juillet 2014</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>15 juillet 2014</b>